



## En voiture

L'agglomération Melun Val de Seine est la porte d'entrée du Sud-Est de Paris et elle bénéficie à ce titre d'un positionnement privilégié comme carrefour de grands axes d'échanges et de communication routiers.

### Des axes routiers majeurs

Le réseau routier de l'agglomération dispose d'une bonne connexion aux axes majeurs de la région parisienne :

- Les autoroutes A5 et A6 et la francilienne -N104
- Les départementales RD606 et RD607

### Covoiturage

La voiture reste encore majoritairement utilisée pour les déplacements quotidiens sur le territoire.

La distance moyenne des déplacements effectués en voiture sur l'agglomération reste faible, avec une portée moyenne de 5,4 km.

L'importance du recours à l'automobile provoque des embouteillages réguliers et des conséquences négatives sur l'environnement, le cadre de vie, l'économie.

Le covoiturage, pour des courtes ou longues distances, pour des trajets occasionnels ou réguliers, est une alternative durable dans les zones peu denses ou mal desservies par les transports en commun.

Le partage de son véhicule avec d'autres usagers pour effectuer tout ou partie d'un trajet en commun présente de nombreux avantages :

- Réduire le nombre de véhicules en circulation.
- Limiter fortement les phénomènes de congestion
- Améliorer la qualité de l'air.
- Partager un trajet en toute convivialité
- Réduire le coût d'usage de son véhicule

Une augmentation du taux d'occupation par véhicule à 2 personnes par voiture permettrait de réduire d'1/3 la circulation automobile en Île-de-France.

De nombreuses plateformes de covoiturage permettent de proposer ses trajets et de trouver des covoitureurs.

Pour plus de renseignements : <https://www.vianavigo.com/covoiturage>

### ALLER PLUS LOIN SUR LE SITE

➤ Mobilité

➤ Bus

### ALLER PLUS LOIN SUR INTERNET

➤ Vianavigo



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL  
DE SEINE**

297, rue Rousseau Vaudran CS  
30187  
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex  
01 64 79 25 25

HORAIRES :  
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30